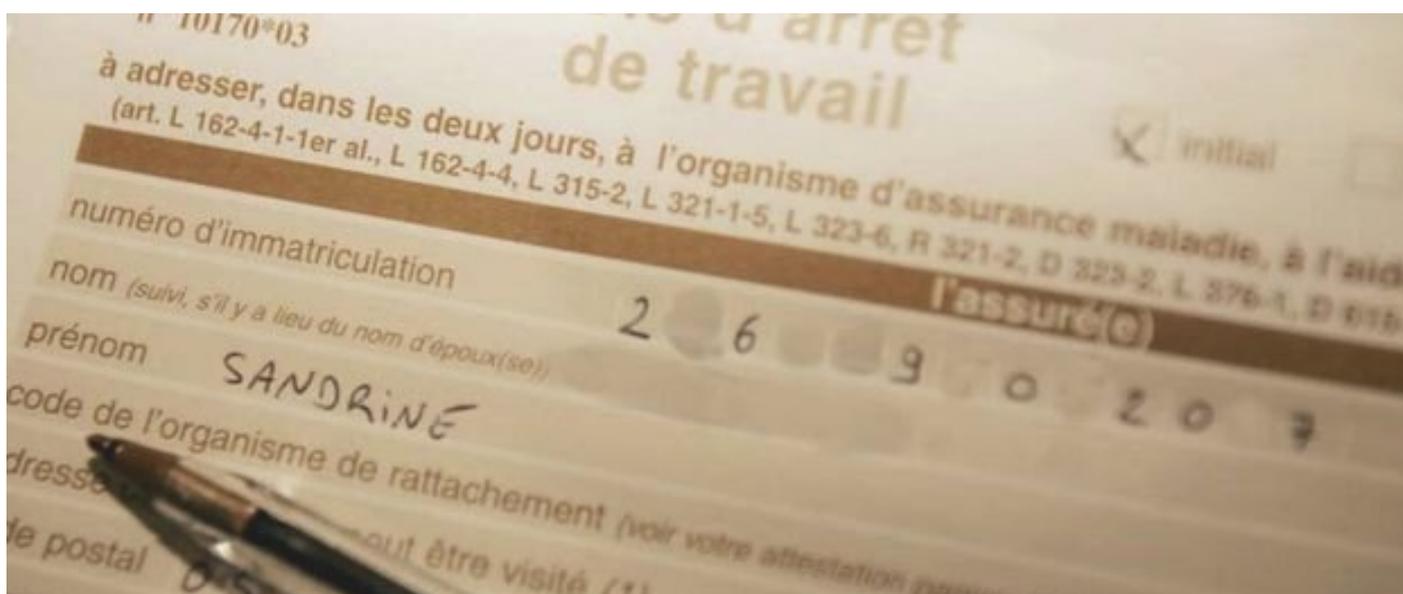


AVIS D'EXPERT

Bulletin d'information de Adding Business Value Group - www.abv-group.com



LES PROBLÉMATIQUES DE L'ASSUREUR DANS LE TRAITEMENT DE LA PRÉVOYANCE : LE STOCK D'ARRÊTS DE TRAVAIL ET LE « BRUIT* ».

par José-Marie JAEGER, Président d'ABV Group

L'assureur en prévoyance a deux problèmes majeurs à traiter dans son analyse du risque et la valeur du risque.

Le premier problème est administratif et organisationnel.

Dans sa gestion des arrêts de travail, l'assureur ne dispose pas à l'instant « t » de l'ensemble des AT, compte tenu du décalage d'un à deux ans entre la connaissance des occurrences de ses clients et la réalité opérationnelle de ces mêmes clients. En fait l'assureur a un problème d'inventaire permanent, il est toujours en décalage par rapport à la réalité du vécu dans les entreprises. Il résout ce différentiel entre les AT réels chez le client et les AT en stock dans ses données, par la PSI, la prime sur les sinistres inconnus avec toutes les incertitudes de cette estimation. En introduisant la PSI, l'assureur augmente inutilement les AT et le coût des sinistres potentiels pour déterminer la valeur du risque global de la prévoyance.

Le deuxième problème est l'introduction du jugement personnel du souscripteur et de l'expert de l'assureur, c'est-à-dire le bruit*. Ce qui complique le travail d'analyse du souscripteur et de l'expert est qu'ils cherchent à mesurer tout un ensemble de paramètres pour chaque risque ; ces paramètres étant nombreux et souvent imprécis ou pas connus, le souscripteur et l'expert sont amenés à introduire un jugement personnel sur le risque, sa valeur et sa tarification. En introduisant le jugement personnel, ils introduisent le bruit*, c'est-à-dire la variabilité des jugements.

Cette situation existe depuis que des normes ont été définies dans les années 90 pour homogénéiser l'analyse du risque. Si ces normes ont été un gros progrès pour les assureurs et leurs clients, elles n'ont pas résolu le problème de l'inventaire permanent des AT et de la multiplicité des critères.

ABV Group aujourd'hui résout ces problématiques. Elle le fait,

- d'une part en prenant en compte **un nombre limité de critères réels et factuels** tels que quantité, durée, arrêts de travail, règles, accords contractuels, etc...
- d'autre part **en personnalisant la totalité des occurrences** par le traitement des données passées et des DSN en temps réel grâce au big data et en n'utilisant pas des statistiques métiers.

En ne traitant que des données factuelles et vérifiables en temps réel, cette approche élimine le bruit*, c'est-à-dire le jugement de l'expert et du souscripteur et la variabilité des jugements d'un sinistre à l'autre.

L'assureur est parfaitement conscient de cette situation et son impossibilité d'avoir un inventaire permanent des occurrences, c'est pourquoi il se concentre sur l'image de la situation à un instant « t » quand il fait le point du contrat avec son client. L'assureur fait valider par l'actuaire du client les données qu'il a prises en compte et l'impact de la variabilité des jugements dans le traitement du dossier Prévoyance, c'est-à-dire le bruit, mais il ne le supprime pas.

Voilà pourquoi l'approche factuelle personnalisée que nous proposons est toujours favorable au client puisque nous éliminons le bruit qui finit toujours par coûter très cher à l'assuré puisqu'il est le résultat de l'incertitude de l'assureur !

**le problème du bruit dans le jugement de l'assureur est analysé dans le livre « NOISE » de Daniel Kahneman, prix Nobel d'économie, Olivier Sibony et Cass R. Sunstein paru en sept. 2021 chez Odile Jacob. Ils analysent comment l'assureur gère ces incertitudes et comment la valeur du risque est souvent le résultat d'une loterie. Page 49.*

“ En introduisant le jugement personnel, ils introduisent le bruit*, c'est-à-dire la variabilité des jugements. ”